

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 novembre 2018 à 20h00, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse Nadine Brière

Mesdames et Messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Bélisle	District 3
Martin Jolicoeur	District 4
Frédérique Cavezzali	District 5
Céline Doré	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le greffier adjoint et le directeur général.

RÉSOLUTION NO. 2018-360

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2018

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : **Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.9) Demande d'intervention de l'Unité permanente anti-corruption

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Ressources humaines » :

4.2) Mesure disciplinaire - employé

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Roch Bédard**
 M. Robert Bélisle
 Mme Céline Doré

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Frédérique Cavezzali**

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2018.

RÉSOLUTION NO. 2018-361

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre 2018 et des séances extraordinaires du 7 et 8 novembre 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre 2018 et des séances extraordinaires du 7 et 8 novembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre 2018 et des séances extraordinaires du 7 et du 8 novembre 2018.

RÉSOLUTION NO. 2018-362

Participation des membres du conseil à une activité

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper réseautage/ Chambre de commerce de Sainte-Adèle	28 novembre 2018 / Restaurant Le Spago	30\$	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard M. Robert Bélisle

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2018-363

Amendement de la résolution 2018-327 – remplacement d'un membre du conseil à une activité

ATTENDU la résolution 2018-327 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2018;

ATTENDU que madame la conseillère Céline Doré ne pouvait être présente à l'activité prévue le 2 novembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

**Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE monsieur le conseiller Robert Bélisle soit autorisé rétroactivement à remplacer madame la conseillère Céline Doré pour une participation au *Souper des présidents au profit de l'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut*;

QUE les frais de participation prévus à la résolution 2018-327 soient assumés par la Ville;

QUE le membre du conseil mentionné soit autorisé à dépenser, pour les frais reliés à son repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2018-364

Autorisation de signature – Protocole d'entente (SHQ – Ville – OMH)

ATTENDU la résolution 2017-253 adoptée par le conseil lors de la séance du 18 septembre 2017 relativement au regroupement de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle;

ATTENDU QU'une nouvelle entente doit intervenir entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation et la Ville de Sainte-Adèle, entre autres pour la gestion du *Programme de supplément au loyer* dans le cadre du *Programme AccèsLogis*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à verser à l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut à l'avance le premier jour de chaque mois, un montant représentant dix pour cent (10 %) du supplément au loyer que l'Office est tenu de verser conformément à l'entente Office-Organisme ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la gestion du *Programme de supplément de loyer* (PSL) par l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut;

QUE la mairesse et le greffier soient autorisés à signer, pour la Ville de Sainte-Adèle, l'entente à intervenir entre le Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut et la Ville relative au *Programme de supplément au loyer* dans le cadre du *Programme Accèslogis*.

RÉSOLUTION NO. 2018-365

Autorisation de signature – Renouvellement du contrat avec SPCA Laurentides Labelle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil renouvelle le contrat entre la Ville de Sainte-Adèle et la SPCA Laurentides Labelle concernant le contrôle et la protection des animaux, et ce, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;

QUE le conseil autorise le paiement du montant de 5 636,35\$ par mois taxes incluses pour le contrat de l'année 2019;

QUE les tarifs du contrat pour les années 2020 et 2021 soient indexés au taux annuel en vigueur et que les frais mensuels soient calculés selon le dernier décret de la population disponible;

QUE le conseil autorise la mairesse et le greffier à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2018-366

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Frédérique Cavezzali**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE monsieur le conseiller Martin Jolicoeur soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, du 20 novembre 2018 jusqu'à son remplacement;

QUE ce dernier soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. Les Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2018-367

Octroi de subvention – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut – Clinique médicale de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE la fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont récemment fait l'acquisition de la Clinique médicale de Sainte-Adèle;

ATTENDU la lettre adressée à la mairesse par cette fondation le 31 octobre dernier;

ATTENDU QU'un organisme à but non lucratif sera mise en place, laquelle administrera les activités de la clinique dès le 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU QUE l'investissement dans cette clinique médicale est un apport important pour la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Lafond**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à verser à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, pour l'exploitation de la Clinique médicale de Sainte-Adèle, un montant de 15 000\$.

RÉSOLUTION NO. 2018-368

Nomination d'un procureur substitut – Cour municipale de Sainte-Adèle – Année 2019

ATTENDU le rapport du 8 novembre 2018 préparé par madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale relativement à la nomination d'un procureur substitut à la cour municipale de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la reconduction du mandat de Me Laurence Marsolais d'agir à titre de procureur substitut devant la cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels selon les dispositions du rapport daté du 8 novembre 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION NO. 2018-369

Adjudication – Services professionnels en audit des états financiers – TRES-2018-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels en audit des états financiers;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} novembre dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires
SENEZ de Carufel CPA inc.
MBBA Société de comptables professionnels agréés
Amyot Gélinas Société de comptables professionnels agréés
Villeneuve Venne Société de comptables professionnels agréés

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 8 novembre 2018 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 9 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la compagnie *MBBA Société de comptables professionnels agréés*, étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 53 032,22\$, taxes incluses, et ce, pour une période de 3 ans, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2018-370

Amendements des résolutions 2018-281 et 2018-300 – Écran numérique

ATTENDU la résolution 2018-281 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 août 2018 relativement à l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un écran numérique;

ATTENDU la résolution 2018-300 adoptée lors de la séance extraordinaire du 7 septembre 2018 relativement à l'amendement de la résolution 2018-281;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les résolutions 2018-281 et 2018-300 soient amendées en modifiant le mode de financement :

« QUE le financement soit fait à même le règlement d'emprunt 1250 (parapluie), remboursable sur une période de 5 ans ».

RÉSOLUTION NO. 2018-371

Ouverture de compte - dépôt des dons reçus - projet du Parc du Mont-Loup-Garou

ATTENDU la volonté du conseil de pérenniser des sentiers de plein air sur l'ensemble du territoire de la Ville, et en particulier, par le projet du parc du Mont-Loup-Garou;

ATTENDU QUE le projet doit permettre à la Ville d'acquérir environ 659 acres de terrain pour en faire un immense patrimoine naturel protégé;

ATTENDU QU'une campagne de financement sera lancée prochainement;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'ouvrir un nouveau compte de banque pour déposer l'ensemble des dons qui doivent être reçus dans le cadre du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la mairesse, la trésorière ou son adjointe et les conseillers municipaux, soient les représentants de la Ville de Sainte-Adèle à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins dans le cadre du projet du Mont-Loup-Garou;

QUE ces représentants exercent tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité du premier résolu, notamment les pouvoirs suivants :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;

QUE la trésorière ou son adjointe exerce seule les pouvoirs suivants, au nom de la Ville de Sainte-Adèle :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de ce projet;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de ce projet;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de ce projet;

QUE tous les autres pouvoirs des représentants doivent être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux d'entre eux.

QUE le conseil mandate la trésorière ou son adjointe à déposer l'ensemble des dons reçus dans ce nouveau compte bancaire;

QUE le conseil mandate également la trésorière ou son adjointe à émettre des reçus pour fin d'impôts aux donateurs, le tout selon les lois fiscales en vigueur;

QUE l'ensemble des fonds soit utilisé pour le développement du parc du Mont-Loup-Garou, peu importe la quantité de terrain acquis par la Ville;

QUE les intérêts produits par ces dons soient conservés dans ce compte bancaire et utilisés aux mêmes fins que ces dons.

RÉSOLUTION NO. 2018-372

Ouverture de compte – Sommes accumulées par un employé

ATTENDU QU'il est nécessaire d'ouvrir un nouveau compte de banque pour déposer les sommes accumulées par un employé pour un congé autofinancé;

ATTENDU QUE l'institution financière doit recevoir une résolution du conseil dûment adoptée pour ce faire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la mairesse, la trésorière ou son adjointe, et les conseillers municipaux, soient les représentants de la Ville de Sainte-Adèle à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins;

QUE ces représentants exercent tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité du premier résolu, notamment les pouvoirs suivants :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;

QUE la trésorière ou son adjointe exerce seule les pouvoirs suivants, au nom de la Ville de Sainte-Adèle :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville;

QUE tous les autres pouvoirs des représentants doivent être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux d'entre eux.

RÉSOLUTION NO. 2018-373

Autorisation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette – Règlement 1164-2012 (Place des citoyens)

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 5 novembre 2018, concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens);

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation d'une somme de 304 200\$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour mettre de côté les fonds nécessaires au financement des coûts prévus pour l'année 2019 en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2018-374

Amendement de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* et nominations

ATTENDU les rapports de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, datés du 20 août 2018 et du 23 octobre 2018 ainsi que la recommandation de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service incendie, datée du 11 octobre 2018, relativement à la modification de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des rapports;

QUE la politique en vigueur concernant les conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle soit amendée en conséquence;

QUE le conseil nomme Me Simon Filiatreault à titre de directeur général adjoint, directeur des Services juridiques et greffier adjoint et que son salaire soit fixé selon l'échelon 3 de la classe 11 de la grille salariale incluse à la politique, le tout à compter du 1^{er} janvier 2019;

QUE le conseil nomme monsieur Yan Senneville à titre de greffier et que son salaire soit fixé selon l'échelon 2 de la classe 8 de la grille salariale incluse à la politique, le tout à compter du 1^{er} janvier 2019.

RÉSOLUTION NO. 2018-375

Mesure disciplinaire – employé

ATTENDU le manque de loyauté et l'attitude inacceptable d'un employé lors de certaines séances du conseil;

ATTENDU l'avis écrit remis à l'employé daté du 23 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : Mme Nadine Brière
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil appuie la démarche de la direction générale d'avoir transmis un avis disciplinaire à l'employé # 430565.

RÉSOLUTION NO. 2018-376

Réfection de la station de pompage Vallée-du-Golf

ATTENDU le rapport transmis le 25 octobre 2018 par monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, concernant le projet de mise aux normes de la station de pompage Vallée-du-Golf;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Béliste**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service des travaux publics à réaliser le projet de mise aux normes de la station de pompage Vallée-du-Golf;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer le projet à même le budget 2018 des activités d'opérations du Service des travaux publics.

RÉSOLUTION NO. 2018-377

Regroupement d'achat UMQ – Achat de carburants en vrac

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Frédérique Cavezzali**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui

fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

RÉSOLUTION NO. 2018-378

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à la libération des retenues pour les travaux de réfection mineure de pavage 2017, soit un montant de 20 624,01 \$, taxes incluses (SP-2017-048), à l'entreprise *Les Pavages Dancar (2009) inc.*, conformément à la résolution 2017-068;

DE procéder au paiement #1, pour les travaux de reconstruction des conduites d'interception de la station d'épuration Mont-Rolland, soit un montant de 842 488,76\$, taxes incluses (GEN-2018-002), à l'entreprise *Norclair inc.*, et que ce paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 1226 et 1240 et ses amendements;

DE procéder au paiement final, libération de retenue, pour des travaux de pavage sur diverses rues (PRR 2017), soit un montant de 125 724,43\$, taxes incluses (SP-2016-045), à l'entreprise *Pavages Multipro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1238;

DE procéder au paiement #1, pour les travaux de mise aux normes des stations de surpression Sainte-Marguerite et Alpine, soit un montant de 55 744,76\$, taxes incluses (GEN-2018-011), à l'entreprise *Nordmec Construction inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1252;

DE procéder au paiement # 3, pour les travaux de reconstruction du poste de surpression de la rue des Souchets, soit un montant de 58 968,25\$, taxes incluses (GEN-2018-005), à l'entreprise *Construction Monco inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1237;

DE procéder au paiement # 5, pour la réfection des infrastructures, rue Rolland, soit un montant de 156 209,26\$, taxes incluses (GEN-2018-004), à l'entreprise *Construction T.R.B. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1253;

DE procéder au paiement # 2 et réception définitive, pour les travaux de construction pour le remplacement de la conduite pluviale rue du Mont-du-Rocher et boulevard des Monts, soit un montant de 19 659,81\$, taxes incluses (SP-2017-080), à l'entreprise *Bircon inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1239;

DE procéder au paiement #4 et final pour les travaux de remplacement de ponceau et stabilisation de talus sur la rue de la Montagne, soit un montant de 11 220,13\$, taxes incluses (SP-2017-078), à l'entreprise *Excavation Serge Gingras inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1238;

DE procéder au paiement #2, pour les travaux de prolongement et bouclage de l'aqueduc sur le chemin de la Savane, soit un montant de 155 278,81\$, taxes incluses (GEN-2018-009), à l'entreprise *Construction T.R.B. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1257;

DE procéder au paiement du décompte # 2 et réception définitive, pour les travaux de pavage sur une partie de la rue du Bourg-du-Lac, soit un montant de 6 266,69\$, taxes incluses (SP-2016-046), à l'entreprise *LEGD inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1245;

DE procéder au paiement pour les travaux de fondations granulaires (réfection du chemin Notre-Dame), soit un montant de 10 922,63\$, taxes incluses, à l'entreprise *Daniel Fillion Excavation inc.*, ainsi que pour les travaux de pavage, soit un montant de 6 841,01\$, taxes incluses, à l'entreprise *LEGD inc.*, et que les paiements soient effectués à même les fonds pour la réfection de certaines voies publiques;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2018-379

Adjudication – Services professionnels - Études, plans, devis et surveillance – Réfection des infrastructures – Rue Morin et secteur Paysan - GEN-2018-019

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les études, plans, devis et surveillance pour la réfection des infrastructures de la rue Morin et secteur Paysan;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 18 octobre dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Avizo Experts-Conseils inc.
EFEL Experts-conseils inc.
LH2 inc. Services professionnels
Équipe Laurence inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 9 novembre dernier et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint et archiviste, daté du 9 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde le mandat à la firme *Équipe Laurence*, pour la partie « **plans et devis** » étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements pour les « plans et devis » à même le règlement d'emprunt 1217;

QUE le conseil accorde conditionnellement à cette même firme la partie « **surveillance** », tel qu'indiqué à l'article 1.11.02 des documents d'appels d'offres, sous réserve de l'approbation d'un futur règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant la surveillance et les travaux, le tout conformément au bordereau de prix;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements pour la « surveillance » à même ce futur règlement;

QUE la dépense totale, prévue au bordereau, soit de 83 644,31 \$, toutes taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2018-380

Adjudication – Fourniture et installation pompe et autres composantes – Usine d'épuration de Mont-Rolland – GEN-2018-022

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture et l'installation d'une pompe et autres composantes à l'usine d'épuration de Mont-Rolland ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} novembre dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Nordmec Construction inc.	31 675,04\$
Oslo Construction inc.	33 402,66\$
Groupe Québéco inc.	35 620,98\$
Brébeuf mécanique de procédé inc.	44 848,10\$
Groupe Mécano inc.	48 813,33\$

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projets, Services techniques, datée 2 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture et l'installation d'une pompe et autres composantes à l'usine d'épuration de Mont-Rolland, à la compagnie *Nordmec Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 31 675,04\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2018-381

Adjudication – Services professionnels – Étude géotechnique et environnementale - Réfection des infrastructures – Rues Valiquette et Maurice-Aveline - GEN-2018-024

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude géotechnique et environnementale pour la réfection des infrastructures des rues Valiquette et Maurice-Aveline;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 novembre dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Solmatech inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 15 novembre dernier et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint et archiviste, daté du 15 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la compagnie *Solmatech inc.*, étant le seul soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 37 820,97\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1216.

RÉSOLUTION NO. 2018-382

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 6 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Bélisle**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2018-136

Demande formulée relativement à l'immeuble situé le **673, rue des Puits**, afin de permettre qu'une remise soit située à 1,92 mètre d'un bâtiment principal alors que le règlement de zonage exige 2 mètres et ainsi régulariser l'implantation de la remise existante. Le tout est montré au certificat de localisation préparé par Mathieu Vanasse arpenteur-géomètre sous le numéro 3271 de ses minutes daté du 24 septembre 2018;

Résolution du CCU – 2018-137

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **249, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre qu'un bâtiment principal ait une hauteur totale de 13,50 mètres alors que le règlement de zonage limite la hauteur à 10 mètres pour la zone CO-003 dans laquelle l'immeuble se situe et ainsi permettre la construction d'un bâtiment abritant un établissement de santé et de services sociaux sur les lots 3 888 845 et 3 888 847 du cadastre du Québec. Le tout est montré au plan DM2018-104-01 préparé par JCF architecture daté du 10 octobre 2018;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2018-383

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Bélisle**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTE**r les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2018-129:
249, boulevard de Sainte-Adèle
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2018-130 :
1375, rue Claude-Grégoire
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2018-131 :
1013, rue Valiquette
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2018-132 :
707, boulevard de Sainte-Adèle
- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2018-133 :
403, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2018-134 :
1425, rue Claude-Grégoire
- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2018-135 :
1431 à 1439, rue Saint-Joseph
- **Rénovation (en respect des couleurs d'origine)**

RÉSOLUTION NO. 2018-384

ADOPTION de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 322, chemin Notre-Dame

ATTENDU QUE le projet vise la reconversion d'une résidence de retraite existante, laquelle existe depuis 1979 ;

ATTENDU QUE l'immeuble se trouve en zone publique et institutionnelle, au centre-ville de Sainte-Adèle, et que le plan d'urbanisme prévoit que les habitations collectives sont compatibles ;

ATTENDU QUE l'usage de résidence multifamiliale sur le même immeuble se veut une extension de l'usage d'habitation collective ;

ATTENDU QUE la hauteur du nouveau bâtiment vise à s'arrimer avec la construction existante et qu'elle est nécessaire pour réaliser la conversion du site ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet se veut un bénéfice pour la communauté et que son insertion dans le milieu, malgré un gabarit important, devrait se faire de façon harmonieuse étant donné la topographie du site ;

ATTENDU QUE le projet a déjà fait l'objet d'une soirée d'information le 22 août 2018 et que celui-ci a reçu un accueil favorable des participants présents;

ATTENDU QU'il est judicieux d'utiliser l'outil de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble étant donné le caractère unique du projet, les caractéristiques singulières du projet et qu'il ne serait pas justifié d'étendre ces règles sur l'ensemble de la zone ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2018-120 datée du 4 septembre 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue jeudi le 27 septembre 2018 à 19 h;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet présenté en vertu du règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en autorisant :

- un second bâtiment principal sur l'immeuble en plus du bâtiment existant ;
- la conversion du bâtiment principal en habitation collective avec soins et services pour aînés (H-06) ;
- la construction d'une résidence multifamiliale d'un maximum de 200 unités sur l'immeuble (H-04) ;
- la construction d'un bâtiment de 7 niveaux hors-sol dont la hauteur maximale devra être égale au bâtiment existant ;
- un ratio de stationnement hors rue de 0,25 case par unité pour l'ensemble du projet ;

QUE le reste de la réglementation s'applique compte tenu des adaptations nécessaires.

RÉSOLUTION NO. 2018-385

Renouvellement de membres citoyens – Comité consultatif en urbanisme

ATTENDU la recommandation de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme reçue le 2 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le mandat de madame Édith Valiquette et de monsieur François Thibault à titre de membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2018-386

Renouvellement et nominations de membres non permanent – Comité consultatif en environnement

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le mandat de madame Josée Pelletier et de monsieur André Fauteux à titre de membres citoyens non-permanent du comité consultatif en environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

DE nommer madame Brigitte Gosselin et messieurs Stéphane Cardi et Claude Lalonde, à titre de membres citoyens non-permanent du même comité, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION NO. 2018-387

Adjudication – Services de gestion et d'animation des programmes de camp de jour (2019) – LOI-2018-003

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services de gestion et d'animation des programmes de camp de jour;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} novembre dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
9075-6719 Québec inc. (L'Air en fête)	233 760,00\$
Groupe Domisa inc. (Le camp Youhou)	259 383,60\$

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 8 novembre dernier et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint et archiviste, daté du 9 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la compagnie *9075-6719 Québec inc. (L'Air en fête)*, étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 233 760\$, taxes incluses, pour l'année 2019, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le conseil accorde conditionnellement à cette même compagnie la « **semaine 9 du camp** », tel qu'indiqué à l'article 1.09.02 des documents d'appels d'offres, sous réserve de l'octroi d'une subvention du ministère de la Famille, le tout conformément au bordereau de prix;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2018-388

Adjudication – Création et entretien des glaces et des infrastructures hivernales de Sainte-Adèle – LOI-2018-004

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la création et l'entretien des glaces et des infrastructures hivernales de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 novembre dernier et que la compagnie ayant déposée une soumission est la suivante:

Noms des soumissionnaires	Montants
Aménagement Pro-Design	54 118,73\$ (2018-2019)

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 14 novembre dernier et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint et archiviste, daté du 14 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Frédérique Cavezzali**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Martin Jolicoeur**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la compagnie *Aménagement Pro-Design*, étant le seul soumissionnaire et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 54 118,73\$, taxes incluses, et ce, pour la saison 2018-2019, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

D'accorder le contrat à cette même compagnie pour les années subséquentes, soit :

Pour la saison 2019-2020, au montant de 55 785,87\$

Pour la saison 2020-2021, au montant de 56 728,67\$

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2018-389

Subvention dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la politique familiale de la MRC Les Pays-d'en-Haut et des municipalités constituantes est échuë;

ATTENDU QUE la MRC Les Pays-d'en-Haut et la Ville de Sainte-Adèle réalisent une démarche conjointe de révision de la politique familiale et de celle des aînés;

ATTENDU QUE la MRC Les Pays-d'en-Haut et la Ville de Sainte-Adèle présentent une demande d'appui financier admissible pour bonifier la révision du volet de la politique familiale dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, à signer au nom de la Ville de Sainte-Adèle tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* 2018-2019 ;

DE confirmer que madame la conseillère Frédérique Cavezzali et monsieur le conseiller Robert Bélisle soient les élus responsables des questions familiales.

RÉSOLUTION NO. 2018-390

Demande de subvention – Ministère de la Famille – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire

ATTENDU la résolution 2018-319 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019* (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

D'autoriser monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2018-391

Autorisation de signature – Entente avec la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Reconduction de l'entente pour la gestion du parc de la Rivière Doncaster

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la gestion du parc de la Rivière Doncaster, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022;

D'autoriser la mairesse et le greffier et directeur des Services juridiques à signer l'entente.

RÉSOLUTION NO. 2018-392

AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1093-2007-1 concernant une modification du règlement « *1093-2007 autorisant l'achat d'un camion six roues quatre par quatre Freightliner M2-106 (2008) avec équipement de déneigement et benne quatre saisons, d'un balai aspirateur sur châssis de camion (2008) et d'une chargeuse rétrocaveuse (2008), pour le service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle, le paiement de tous les frais inhérents et pour emprunter une somme de 819 000 \$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.* » afin d'annuler le solde résiduaire de cet emprunt.

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2018-393

AVIS DE MOTION

Je, Robert Bélisle, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement SQ-03-2012-06 amendant le règlement SQ-03-2012 sur la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2018-394
AVIS DE MOTION

Je, Frédérique Cavezzali, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement SQ-04-2012-03 amendant le règlement SQ-04-2012 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2018-395
AVIS DE MOTION

Je, Céline Doré, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1262 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2019.

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2018-396
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2018-397
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1200-2012-Z-30 amendant le Règlement de zonage 1200-2012-Z visant à modifier les possibilités de développement résidentiel dans la zone Rb-004 et l'affichage des projets de développement résidentiel;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2018-398
AVIS DE MOTION

Je, Céline Doré, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1217-1 décrétant un emprunt de 30 000\$ pour payer les coûts supplémentaires concernant les honoraires professionnels (plans, devis et études) pour la réfection par gainage des conduites d'égout sanitaire du domaine Paysan, y incluant un tronçon de la rue Morin et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder un montant de 30 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2018-399

Second projet de règlement 1200-2012-Z-29 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à autoriser spécifiquement l'usage service de cueillette d'ordures (C07-07-07) dans la zone CO-003

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le jeudi 25 octobre 2018 à 19 h;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Bélisle**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-29 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à autoriser spécifiquement l'usage service de cueillette d'ordures (C07-07-07) dans la zone CO-003, ne soit pas adopté.

RÉSOLUTION NO. 2018-400

Premier projet de règlement 1200-2012-Z-30 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à modifier les possibilités de développement résidentiel dans la zone Rb-004 et l'affichage des projets de développement résidentiel

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le premier projet de règlement 1200-2012-Z-30 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à modifier les possibilités de développement résidentiel dans la zone Rb-004 et l'affichage des projets de développement résidentiel, soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 5 décembre 2018 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2018-401

Règlement 1263 pour préparer les plans, devis et études pour la réfection des infrastructures du secteur Pierre-Péladeau (entre la route 117 et à la rivière aux Mulets) – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1263 pour préparer les plans, devis et études pour la réfection des infrastructures du secteur Pierre-Péladeau (entre la route 117 et à la rivière aux Mulets), pour emprunter une somme de 435 000\$ afin de payer les services professionnels, le tout incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 435 000\$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2018-402

Règlement 1266 autorisant le fonds de roulement – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1266 autorisant le fonds de roulement, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 924 232,25\$ pour la période du 13 au 19 octobre 2018.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 157 193,50\$ pour la période du 20 au 26 octobre 2018.
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 199 710,93\$ pour la période du 27 octobre au 2 novembre 2018.

- d) Incompressibles – Fonds d’administration – 151 150,23\$ pour la période du 3 au 9 novembre 2018.
- e) Liste des comptes à payer au montant de 442 423,82\$ pour le mois de septembre 2018.
- f) Engagements au montant de 472 090,53\$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018.

Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil

Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 30 septembre 2018

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

La mairesse s’adresse au public.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame la conseillère Céline Doré ainsi que monsieur le conseiller Pierre Lafond s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2018-403

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22h03.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, mairesse

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville,
Greffier adjoint et archiviste, OMA